ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sidérurgie

Question écrite n° 59469

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur les restructurations affectant le site "Arcelor-Mittal" de Gandrange. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement du reclassement des salariés concernés par ces restructurations, l'objectif défini consistant à aboutir au reclassement en interne de la totalité des personnels affectés.

Texte de la réponse

À ce jour, une solution a été trouvée pour 94 % des salariés. Arcelor Mittal réaffirme son engagement de proposer une offre d'emploi à chaque salarié affecté par la réorganisation du site de Gandrange. Tous les salariés en attente d'une solution conserveront leur poste sur le site, et ce, jusqu'à ce qu'une proposition ferme leur soit adressée. Sur les 571 salariés affectés par la restructuration : 131 (23 %) sont concernés par des mesures d'âge (retraite ou temps partiel de fin de carrière) ; 129 (23 %) seront reclassés sur le site de Gandrange, au Laminoir à Couronnes et à Barres : le processus est terminé (mutation effectuée) pour 70 d'entre eux ; pour 48, la solution est trouvée mais pas encore tout à fait effectuée (le détachement est en cours ou l'offre valable d'emploi acceptée) ; pour 11, le processus est toujours en cours ; 278 (49 %) seront reclassés sur d'autres sites Arcelor Mittal (principalement Luxembourg et Florange, mais aussi 2 à Dunkerque, 4 à Fos, 1 à Saint-Denis etc.) ; les mutations sont effectuées pour 206 d'entre eux ; le processus est quasi-finalisé pour 59 autres ; pour 13, le processus est encore en cours ; 25 (4 %) ont un projet externe (dont 9 encore en cours) ; 8 (1 %) sont sortis du dispositif pour différentes raisons. Le processus de reclassement est donc terminé ou quasi-terminé pour 538 salariés (94 %) et encore en cours pour 33 salariés.

Données clés

Auteur : M. François Grosdidier
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59469
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Industrie
Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9166
Réponse publiée le : 16 février 2010, page 1759